



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

**SÉANCE RÉGULIÈRE
(6 décembre 2010)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le lundi 6 décembre 2010, à 19h30, au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents les conseillers et conseillères suivants :

Julien Auclair	Sonia Quirion
Lyne Bourque	Stéphane Auclair
Daniel Fortin	Marc Grenier

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre Bégin.

François Fontaine, directeur général, et Hugues Poulin, inspecteur municipal, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

324-12-2010

Il est proposé par Marc Grenier, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté après y avoir apporté les modifications significatives et en y laissant le varia ouvert.

325-12-2010

PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE (8 novembre 2010)

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 novembre 2010 soit accepté tel que rédigé et déposé.

326-12-2010

PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE AJOURNÉE (22 novembre 2010)

Il est proposé par Sonia Quirion, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 1^{er} novembre 2010 soit accepté tel que rédigé et déposé.

327-12-2010

ACCEPTATION DES COMPTES

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil reconnaît avoir pris connaissance de la liste des déboursés reçue précédemment;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise, totalisant 36 707,65 \$ (Folio 350188) soit acceptée et que lesdits comptes soient payés. Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 4650 à # 4730 inclusivement. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

PERMIS DE NOVEMBRE 2010

Le secrétaire fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations ainsi que des certificats d'autorisations émis lors du mois de novembre 2010 et remis précédemment aux membres du Conseil, qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

LISTE DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil reconnaissent avoir pris connaissance de la liste de la correspondance pour le mois de novembre 2010.



No de résolution
ou annotation

328-12-2010

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE la Municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal;

ATTENDU QUE cette politique vise à lutter contre le trucage des offres, le trafic d'influence, la corruption et les gestes d'intimidation;

ATTENDU QUE cette politique vise à prévenir les conflits d'intérêts;

ATTENDU QUE cette politique vise à assurer l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumission et de la gestion du contrat qui en résulte;

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité adopte une version préliminaire de sa politique de gestion contractuelle.

329-12-2010

ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT 2004-71-13 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins donne un avis favorable à l'adoption du premier projet de règlement 2004-71-13 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Beauce-Sartigan afin d'autoriser une dérogation en zone inondable dans la ville de Saint-Georges.

330-12-2010

RÉCUPÉRATION DES ARBRES DE NOEL

ATTENDU QUE la Municipalité peut détourner de nombreux arbres de Noël du lieu d'enfouissement des matières résiduelles;

ATTENDU QUE chaque arbre valorisé réduit la facture payable à la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud par la municipalité;

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'identifier le site du garage municipal sis au 243, 34^e Rue à titre de dépôt des arbres de Noël pour la période du 25 décembre 2010 au 10 janvier 2011.

331-12-2010

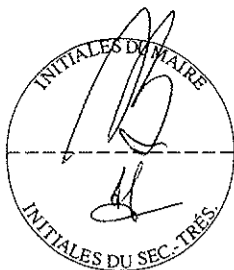
DEMANDE DE TRAVERSE MUNICIPALE POUR CLUBS QUADS

ATTENDU QUE le Club VTT Les Jarrets Noirs de Beauceville a déposé une demande afin de les autoriser d'utiliser la traverse de la route Caron localisée sous la ligne de haute tension pour la saison hivernale 2010-2011 ainsi que la traverse sur la 1^{re} Avenue via l'emplacement de Sogetel vers Kapta;

Il est proposé par Marc Grenier, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Club VTT Les Jarrets Noirs de Beauceville à utiliser la traverse de la route Caron pour la saison hivernale 2009-2010 ainsi que la traverse sur la 1^{re} Avenue localisée entre Sogetel et Kapta.

QUESTIONS DU PUBLIC

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 20h00, aucune intervention n'est soulevée alors celle-ci est aussitôt fermée à 20h01.



No de résolution
ou annotation

332-12-2010

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

APPUI A LA MRC – PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73

Considérant le décret ministériel adopté le 11 novembre 2009 concernant le prolongement de l'autoroute 73 a été invalidé par la décision de la cour supérieure le 3 novembre 2010;

Considérant que les maires de la MRC de Beauce-Sartigan estiment que cette décision entrainera des délais supplémentaires néfastes au développement économique de notre région;

Considérant que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan réitère sa demande de justice et d'équité en faveur d'une infrastructure routière fluide et sécuritaire nécessaire au bien-être collectif de la communauté beauceronne;

Considérant que les autorités politiques municipales de Beauce-Sartigan réclament une solution rapide dans ce dossier, et à cet effet, sollicitent le Gouvernement du Québec afin que celui-ci règle une fois pour tout ce projet de prolongement de l'autoroute 73;

Considérant que les différents recours ont assez duré et qu'une solution définitive doit être envisagée comme la seule avenue possible au règlement de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par Julien Auclair, appuyé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins appuie la résolution adoptée par le Conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan et demande aussi au Gouvernement du Québec de recourir à une loi spéciale afin de permettre la réalisation complète du tronçon de l'autoroute 73 prévu entre la Ville de Beauceville et Ville de Saint-Georges.

Il est de plus résolu de transmettre copie de la présente résolution au Ministre de la sécurité publique et Député de Beauce-Sud, Monsieur Robert Dutil, au Ministre des transports, Monsieur Sam Hamad ainsi qu'au Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, Monsieur Laurent Lessard.

APPUI A LA COALITION POUR LE MAINTIEN DES COMTÉS EN RÉGION

333-12-2010

ATTENDU les travaux de la Commission de la représentation électorale du Québec au cours des deux dernières années sous la présidence du Directeur général des élections (DGE) du Québec, résultant notamment en une Proposition révisée de délimitation – second rapport datée d'août 2009;

ATTENDU QUE les modifications proposées par la Commission de la représentation électorale du Québec auraient retranché trois circonscriptions en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, au Bas-St-Laurent et en Chaudière-Appalaches, tout en ajoutant trois circonscriptions dans la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE la proposition de cette nouvelle carte électorale aurait diminué de poids politique des régions;

ATTENDU QUE les élus doivent être cohérents avec la politique de l'occupation dynamique des territoires et de la politique nationale de la ruralité;

ATTENDU QUE les membres du conseil du conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches ont adopté le 15 septembre 2010 une résolution à l'effet de demander aux chefs de partis politiques ainsi qu'à tous les membres de la députation de la Chaudière-Appalaches à l'Assemblée nationale de prendre en considération les principes suivants :

- Le maintien du nombre de circonscriptions à huit circonscriptions électorales pour la région de la Chaudière-Appalaches;
- Le respect des communautés naturelles;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

- Le respect des territoires des régions administratives du Québec;
- Le respect de l'intégrité des territoires des municipalités régionales de comtés (MRC);
- Le respect du principe de la congruence des territoires;
- La mise en place d'un principe de représentativité effective des régions.

ATTENDU QUE pour modifier la Loi électorale du Québec, un fort consensus des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale est souhaitable;

ATTENDU la mise en place de la Coalition pour le maintien des comtés en région (CMCR), qui a vu le jour à l'initiative des MRC de Kamouraska et de Témiscouata;

ATTENDU QUE les Conférences régionales des élus de la Chaudière-Appalaches, du Bas St-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ont accepté, en principe de joindre cette Coalition;

ATTENDU QU'il y a eu confirmation de l'adhésion officielle de la CRÉ à la CMCR par résolution;

ATTENDU QUE depuis la mise en place de la CMCR et à la suite des représentations des membres de la CMCR, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, confirmait le 28 octobre dernier la suspension du processus de refonte de la carte électorale, en précisant :

- QU'un projet de loi serait soumis à l'Assemblée nationale du Québec pour suspendre le processus actuel de la réforme de la carte électorale;
- Le retrait officiel du projet de loi 92 sur la carte électorale, déposé au printemps 2010;
- QU'un consensus soit dégagé au plus tard le 30 juin 2010 quant à la confection d'une nouvelle carte électorale.

Il est proposé par Marc Grenier, second par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins appui la démarche de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches et de la Coalition pour le maintien des comtés en région auprès des autorités concernées;

QUE cette résolution soit transmise à :

- M. Laurent Lessard, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches;
- M. Robert Dutil, ministre de la sécurité publique et député de Beauce-Sud;
- M. Serge Fortin, président, Coalition pour le maintien des comtés en région, et préfet, MRC de Témiscouata;

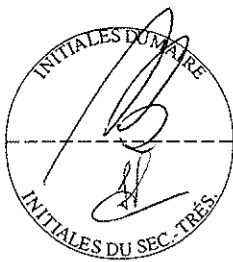
RENOUVELLEMENT UMQ – 2011

Ce point est reporté à une séance ultérieure

334-12-2010

RENOUVELLEMENT COMBEQ – 2010

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler la cotisation de l'inspecteur municipal à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) pour la somme de 255,00\$ plus les taxes applicables pour l'année 2011, soit un total de 287,83\$.



No de résolution
ou annotation

335-12-2010

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

PROCUREURS DEVANT REPRÉSENTER NOTRE MUNICIPALITÉ À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE VILLE ST-GEORGES

ATTENDU QUE la firme Caïn, Lamarre, Casgrain, Wells offre de poursuivre pour l'année 2011, le mandat de procureurs à la Cour municipale commune de la Ville de St-Georges;

ATTENDU QUE le tarif d'honoraires 2011 est établi selon la nouvelle tarification soumise;

ATTENDU QUE tout plaidoyer de culpabilité déposé à la Cour avant l'audition du dossier sera considéré et facturé conformément au barème établi pour les dossiers non contestés, soit 60,00\$, et ce, seulement dans l'éventualité où l'obtention de ce plaidoyer aura nécessité une intervention active de leur part à l'égard de l'accusé ou, le cas échéant, de son procureur. Ainsi les plaidoyers de culpabilité déposés sans intervention de la part du cabinet demeureront sans frais;

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- de confier, pour l'année 2011, le mandat de représentants de la municipalité, auprès de la Cour municipale commune de la Ville de St-Georges, à la firme Caïn, Lamarre, Casgrain, Wells;
- de transmettre la présente résolution à madame la greffière Michèle Chabot à la Cour municipale commune de Ville St-Georges.

336-12-2010

DEMANDES DE COMMANDITES

ATTENDU QUE différentes demandes de dons et commandites sont parvenues au bureau municipal;

ATTENDU QUE les demandes de contributions financières doivent être soumises à la politique relative aux demandes de dons et commandites;

ATTENDU QUE les demandes ont été soumises au comité qui en a fait les recommandations au Conseil;

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE verser une contribution de 300,00\$ à la Fondation du CHBE;

DE verser une contribution de 100,00\$ au Cercle de Fermières de Notre-Dame;

DE ne pas retenir les demandes de :

- Corps de cadets 619 de Beauceville;
- Marie Rancourt
- Myriam Busque
- Hockey mineur

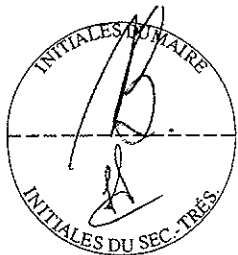
337-12-2010

ACTIVITÉ SOCIALE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité veut tenir son activité sociale en janvier 2011;

ATTENDU des disponibilités de chacun des membres et du personnel;

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le choix du restaurant Le Père Nature de Saint-Georges et de mandater le maire et le directeur général à vérifier auprès d'autres restaurants ayant des disponibilités pour un groupe en janvier 2011.



No de résolution
ou annotation

338-12-2010

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL – PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé les jours suivants lors de la période du temps des fêtes :

- vendredi 24 décembre 2010
- lundi 27 décembre 2010
- mardi 28 décembre 2010
- vendredi 31 décembre 2010
- lundi 3 janvier 2011
- mardi 4 janvier 2011

QUE la population de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins soit avisée.

339-12-2010

SOUPER PROTOCOLAIRE – CORPS DE CADETS 619 DE BEAUCEVILLE

Il est proposé par Marc Grenier, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Lyne Bourque, pro-mairesse, ainsi que son conjoint à participer au souper protocolaire organisé par le Corps de Cadets 619 de Beauceville qui se tiendra le samedi 18 décembre 2010 à la salle des Chevaliers de Colomb du 3017, 1^{re} Avenue à Notre-Dame-des-Pins.

340-12-2010

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2010-07

ATTENDU QUE monsieur Serge Labbé de Menuiserie des Pins Ltée a déposé au bureau municipal une demande de dérogation concernant l'agrandissement d'un bâtiment sis au 3150, chemin Royal à Notre-Dame-des-Pins sur le lot 3 628 598;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le Comité Consultatif d'Urbanisme à étudier la demande de dérogation mineure #2010-07 en vue de transmettre au conseil municipal lors d'une prochaine séance sa recommandation au sujet d'un agrandissement supplémentaire en dépit d'une non-conformité au règlement de zonage.

341-12-2010

MODIFICATIONS ET MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION – TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE

ATTENDU QU'un plan d'intervention est nécessaire pour le renouvellement des conduites souterraines et pour la préparation de la programmation des travaux de la municipalité dans le cadre du programme TECQ 2010-2013;

ATTENDU QU'un plan d'intervention a été établi en 2007 par la firme Génivar Ingénieurs conseil;

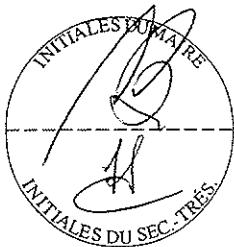
Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Génivar ingénieurs conseils :

DE procéder à la mise à jour du plan d'intervention et programmation des travaux en y incluant les travaux réalisés par la Municipalité depuis la dernière version du document;

D'établir des rencontres avec les représentants de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins pour la mise à jour des bris d'aqueduc et des refoulements d'égout;

DE procéder à la mise à jour des plans d'ensemble des réseaux d'aqueduc et d'égout;

DE procéder à la mise à jour de la matrice d'analyse des segments;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

DE procéder à la mise à jour du rapport au niveau des conclusions et des recommandations;

DE présenter les résultats à la Municipalité et des corrections du rapport si le Conseil le requiert;

DE procéder à la préparation de la programmation des travaux TECQ conjointement avec la Municipalité ainsi que la transmission au MAMROT via internet;

QUE la Municipalité accorde à la firme Génivar la réalisation de cette mise à jour estimée à 2 800\$ taxes non incluses à titre d'honoraires tout en tenant compte des priorités identifiées par la Municipalité.

342-12-2010

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT D'EMPRUNT

AVIS DE MOTION est donné par Daniel Fortin, conseiller, qu'un règlement d'emprunt sera adopté lors d'une prochaine séance relativement au financement par règlement d'emprunt pour un projet de développement résidentiel dans la Municipalité.

343-12-2010

RENCONTRE NOUVEAUX ARRIVANTS

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rencontrer les nouveaux arrivants à une brève rencontre le lundi 10 janvier 2011 à 19h00 à la salle du Conseil.

344-12-2010

POLITIQUE COUCHES LAVABLES

ATTENDU QUE le Conseil veut mettre en place des mesures qui auront un impact sur la protection de l'environnement.

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins de faire tous les efforts pour réduire la quantité de matières résiduelles acheminées au site d'enfouissement régional.

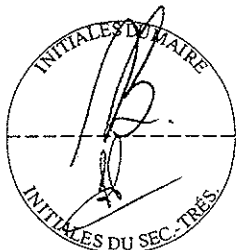
ATTENDU QUE le Conseil veut mettre en place une mesure de soutien financier aux futurs parents qui auront opté pour l'utilisation de couches lavables pour leur nouveau-né;

ATTENDU QUE cette mesure sera ultérieurement incluse dans le projet de politique familiale dont l'élaboration sera amorcée dès que la ministre de la Famille en aura donné l'autorisation au Conseil;

ATTENDU QUE cette mesure servira à compenser partiellement pour l'investissement initial que représente l'achat de telles couches.

Il est proposé par Sonia Quirion, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité adopte une politique relative aux couches lavables;

QUE les parents concernés s'ils respectent les modalités d'application de la politique adoptée par la Municipalité aient droit à un remboursement maximal de cent (100,00\$) dollars.



No de résolution
ou annotation

345-12-2010

346-12-2010

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

INVITATION RELATIVE À LA FORMATION LÉGALE – ROLES ET RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATRICES – VISION FEMMES


Il est proposé par Marc Grenier, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser et de déléguer mesdames les conseillères, Lyne Bourque ainsi que Sonia Quirion à participer à la formation légale portant sur les rôles et responsabilités des administratrices siégeant sur des conseils d'administration offert par Vision Femmes le lundi 13 décembre 2010 au Mondo Resto-Bar à St-Georges de 17h15 à 18h30.

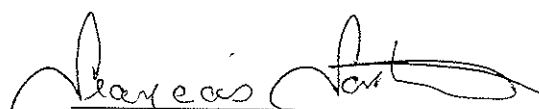
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Grenier, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

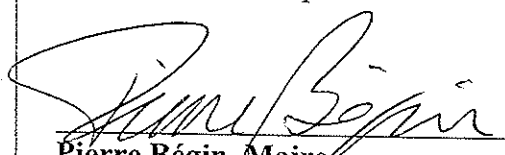
Notes à la séance :

- 1- Il est mentionné qu'une lettre a été reçue à la Municipalité afin de remercier le Conseil suite à la contribution financière que cette dernière a faite au Comité de sauvegarde du pont couvert;
- 2- Une discussion porte sur l'installation de luminaires DEL lors de l'établissement de nouveaux systèmes d'éclairage dans les nouveaux développements résidentiels;
- 3- Une discussion porte sur le déblaiement de la sur largeur sur la 30^e Rue par le ministère des Transports du Québec;
- 4- Il est mentionné que le fournisseur Conception Imagix doit produire une bande déroulante hivernale sur le site internet de la municipalité;
- 5- Il est mentionné que les résultats relativement au questionnaire sur les loisirs seront bientôt disponibles;
- 6- Une discussion porte sur le projet du complexe municipal.


Pierre Bégin, Maire


François Fontaine, sec.-trésorier

Je, Pierre Bégin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Pierre Bégin, Maire